

**COMPTE RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL du 15 mai 2014**

---

**Présents** : Christian PAILLOUX, Maria SENECAIRE, Odile VELLETT, Patrice LÉBOUCHARD, Marie-Paule CHAZAL-COULON, Gérard GUITTARD, Anne-Sophie BAGE, Julien ADAMI, Thierry VALLEIX, Maité BARBECOT, Jean-Luc MIOCHE, Aurore PALLLOT, Guy GALLAIS, Arnaud LAPRA.

Excusée : Sylvie BURLLOT (pouvoir donné à Christian PAILLOUX)

Secrétaire de séance : Maité BARBECOT

**Ordre du jour** :

- D.I.A. (Huis-clos)
- Point Communauté de Communes « les Cheires »
- Décision Modificative : P.L.U. : « Partie optionnelle » cabinet Descoeur
- Délibération création Commission Communale des Impôts Directs
- Appartement Chadrat
- Retrait délibération du 20/03/2014 modification simplifiée n°4 du P.O.S.
- Délibération conseil pour contentieux Tribunal Administratif
- Point Associations, Feux d'artifice, ménage Grange de Mai
- Réunion Conseil Régional/Plus Beaux Villages de France
- Point sur les commissions
- Questions diverses.

En ce qui concerne le compte rendu du précédent conseil municipal, 2 remarques ont été faites :

- Une confusion entre les termes horloges astronomiques et horloges atomiques
- la participation du comité des fêtes pour l'accueil des nouveaux arrivants (le comité des fêtes se joint à la mairie mais ne l'organise pas)

Le Maire souhaite dorénavant que les DIA en huis-clos soient traitées en début de conseil municipal.

1- DIA (Huis-clos)

Une parcelle à Chadrat : ZL147 (grange + terrain)

Une parcelle à Saint-Saturnin : ZS 144 (division de parcelle)

Les élus à l'unanimité ne souhaitent pas préempter.

2- Point Communauté de communes

Le nouveau président de la communauté de communes est Serge Touret (Elu de Saint-Amant-Tallende et unique candidat)

Les 5 vices-présidents élus sont :

- Monsieur Pallanche (de Saint-Sandoux) à la commission « affaires économiques », seul candidat
- Monsieur Proust (de Chanonat) à la commission « aménagement du territoire », seul candidat
- Madame Guillot (de Saint-Amant-Tallende) à la commission « actions sociale/solidarité », seule candidate
- Monsieur Péliissier (de Saulzet-le-Froid) à la commission « développement durable et mutualisation » (un autre candidat s'était présenté pour cette commission : monsieur Christian Pailloux de Saint-Saturnin)
- Monsieur Perrodin (du Crest) à la commission « vie locale/communication » (un autre candidat s'était présenté pour cette commission : monsieur Bras, du Crest également)

Le 6<sup>ème</sup> vice-président au tourisme sera élu le 19 juin par le comité de direction de l'EPIC, en attendant, c'est Monsieur Pallanche qui en assure l'intérim. En ce qui concerne Saint-Saturnin c'est Jean-Luc Mioche qui est désigné titulaire du comité de direction de l'EPIC (comité constitué de 11 élus et de 10 prestataires),

En ce qui concerne les affaires courantes de la communauté de communes, il est à noter la démission de Thijs PAAUW (qui s'occupait particulièrement du domaine de Pessade), il est remplacé par un ancien stagiaire (jusqu'au 14 décembre).

De même Claire Faye, gérante de la Maison de la Monne, a signifié qu'elle ne souhaitait pas reconduire son contrat, la communauté de communes est donc à la recherche d'un nouveau gérant.

Les commissions intercommunales n'ont pas encore mises en place car une réunion d'information quant à ces futures commissions est programmée le mercredi 4 juin à 20 h, réunion à laquelle sont conviés tous les élus du territoire afin de permettre à chacun de se positionner sur ces commissions.

Christian doit rencontrer prochainement Monsieur Touret et Monsieur Pallanche afin d'avoir un entretien ciblé sur le domaine du Clos d'Issac.

3- Décision modificative : PLU : « partie optionnelle » cabinet Descoeur :

Une précédente délibération avait été prise pour un montant de 25 714 € TTC (honoraires), une tranche optionnelle devenue obligatoire s'ajoute pour un montant de 5382 € TTC (prévu au Budget Primitif).

Une délibération est prise pour le montant qui reste à payer :

15 POUR O ABSTENTION O CONTRE

4- Délibération création Commission Communale des Impôts directs

24 noms ont été donnés, un tirage au sort effectué par l'administration désignera les personnes retenues ultérieurement

En ce qui concerne la commission intercommunale des impôts directs, sont nommés 2 titulaires : Christian Pailloux et Aurore Pallot et 2 suppléants : Guy Gallais et Anne-Sophie Bage

5- Appartement de Chadrat :

Il s'agit d'un 4 pièces d'environ 70 m2. Il est en partie rénové. Un point a été fait par un groupe constitué d'élus, de Mario Branco et d'entrepreneurs. Un devis d'un montant de 1190 € TTC pour le revêtement de sol et les plinthes a été approuvé. Les travaux seront effectués en régie par les employés communaux. Le devis concernant les travaux de peinture pour la cage d'escaliers est en attente.

La question se pose de savoir si cet appartement appartient au domaine privé ou public de la commune. D'après le cadastre il appartient au domaine privé mais ce n'est pas suffisant pour le prouver

Si aucune réponse justifiée n'est trouvée, une autre solution est de prendre un arrêté.

La fin des travaux est prévue le 31 mai mais on peut prévoir un peu de retard. Il sera mis à la location le 1 juillet.

6- Retrait délibération du 20/03/2014 modification simplifiée n°4 du POS

Un courrier du contrôle de légalité rend cette délibération illégale pour deux raisons : le côté exécutoire de cette délibération est illégal, et le nouveau règlement est en contradiction entre les zones ULA et ULC.

Pour mémoire, tout avait été fait pour le projet de résidence services, or ce projet a été annulé, donc il fallait permettre de faire des constructions non liées à cette résidence

Une délibération est prise pour retirer la délibération du 20/03/2014 :

15 POUR O ABSTENTION O CONTRE

Christian propose de prendre rendez-vous avec le cabinet DESCOEUR pour davantage d'explications.

7- Délibération conseil pour contentieux Tribunal Administratif

Un administré de la commune a contesté le POS et a introduit un recours contentieux devant le Tribunal Administratif. Cette affaire concerne un permis de construire validé par la commune, la DDT, l'A.B.F. et le contrôle de légalité. Le voisin de ce permis estime qu'il a été lésé, il conteste la légalité de l'implantation libre. L'avocat du plaignant demande que la commune soit condamnée à lui payer 2000 €

Une délibération est donc à prendre pour permettre au maire d'ester en justice (dont les honoraires de l'avocat sont couverts par la protection juridique).

15 POUR O ABSTENTION O CONTRE

8- Point Associations, feux d'artifice, ménage grange de mai

Le comité des fêtes demande l'autorisation d'organiser la fête de la musique entre l'école et la grange de mai sur la partie déjà réalisée (avec une solution de repli place du 8 mai), l'autorisation est accordée.

Une réunion est programmée samedi 24 mai à 9h30 pour l'organisation du feu d'artifice avec Monsieur Pénicaud, Claire Rouet, l'artificier, un élu de Saint-Amant-Tallende, un élu de Tallende, les élus des commissions développement économique et associations.

A ce sujet Gérard Guittard doit contacter les pompiers.

En ce qui concerne la grange de mai, un point est fait sur le ménage, le CAPA intervient une fois par mois, cela semble insuffisant, une réflexion est engagée sur la possibilité de donner des heures de ménage à des employés de la commune (ou SIVOS) dans l'éventualité où cette salle pourrait être utilisée de manière plus régulière par d'autres usagers (associations, centre de loisirs, école....).

En l'absence de la secrétaire de mairie qui gère cette salle, il est demandé à un élu de se charger de l'état des lieux (entrée et sortie) en ce qui concerne 2 manifestations à venir : celle du 17 mai et celle du 31 mai. Odile Vellet se propose de le faire.

Les travaux de la grande salle sont terminés et réceptionnés.

Une réunion invitant tous les présidents des associations est prévue le 17 juin à 20h30 par la commission associations. A ce sujet il est rappelé que les subventions ne sont accordées qu'après examen du montant demandé par rapport au coût total de l'opération, du budget prévisionnel, des autres sources de financements potentiels, du bilan financier.

L'association des Amis de Saint-Saturnin demande l'autorisation de nettoyer le chemin communal qui part de la rue Principale (en face de la Reine Margot) jusqu' à la rue Noble (chantier qui débiterait fin mai), la réponse est positive.

9- Point avec le Conseil Régional concernant les travaux aménagement place des Razes 2<sup>ème</sup> tranche subventionnés dans le cadre des Cités Auvergnates de Caractère :

Une rencontre a eu lieu avec Madame Perronet pour une explication sur les travaux de la place des Razes. Le conseil Régional finance à hauteur de 40 %. A ce sujet Madame Dicko a précisé que toutes les entreprises étaient prêtes à intervenir.

La réponse du FIC (fonds d'intervention communal : subventions Conseil Général) est en attente, elle porte sur 30% du montant. Le passage en commission est prévu le 26 mai.

Le souci est l'intitulé du dossier, à ce jour est inscrit « Aménagement de la place du 8 mai », or il s'agit de la place des Razes, si on laisse en l'état on ne pourra plus prétendre à d'autres subventions pour la place du 8 mai.

En conclusion on ne peut pas lancer les travaux avant le 26 mai. Christian doit reprendre contact avec Madame Pau à ce sujet.

Quant à l'association des plus beaux villages de France, une réunion est prévue le 5 juin à 14h30 au Conseil Régional avec Claude Bernard.

Christian a excusé notre absence à l'assemblée générale des plus beaux villages de France. En effet, aucun élu était disponible ce jour- là. Les statuts ne permettent pas à un non élu de s'y rendre.

Christian a rencontré le Maire de Montpeyroux. Ce dernier aimerait renouveler l'édition d'une plaquette représentant les Plus Beaux Villages de France, avec le concours de Saint Saturnin.

10- Point sur les commissions

75 habitants se sont inscrits pour participer au sein des commissions proposées par les élus. En ce qui concerne certaines commissions, selon le nombre de participants, des sous-commissions seront créées.

11- Questions diverses :

1-Parc Naturel des Volcans d'Auvergne :

Thierry Valleix a assisté à une réunion de présentation du Parc naturel des volcans d'Auvergne, il invite tout le monde à consulter le site internet du parc où sont données toutes les informations nécessaires. Notre commune a un intérêt au niveau de l'urbanisme pour notre PLU .

2-Assemblée Générale du Sictom des Couzes :

Christian et Thierry ont assisté à l'assemblée générale du SITCOM des Couzes. Ils déplorent l'organisation de cette assemblée, en effet on leur a demandé d'approuver un budget de 4,7 millions d'euros sans présentation préalable, sans documents de présentation. Ils constatent une hausse des tarifications due essentiellement à des frais de transport très importants.

Les élus de Saint-Saturnin ont posé le problème de la collecte inégale (certains particuliers sont obligés d'emmener leurs poubelles car les camions ne peuvent pas passer dans leur rue), il leur a été répondu qu'il fallait faire comme à Champeix : faire faire le travail aux employés communaux et refacturer au SICTOM .

### 3-Le SIVOM St Amant/St Saturnin :

Le SIVOM (syndicat intercommunal à vocation multiple) a été mis en place : il est composé d'élus de de Saint-Saturnin, de Tallende, de Saint-Amant-Tallende et de Saint-Sandoux . Monsieur Gougat a été élu président et monsieur Gallais vice-président. Des commissions ont été créées : les tennis, le terrain de foot, la gendarmerie, l'appel d'offres.

### 4- Le SIVOS :

Le SIVOS s'est à nouveau réuni pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, des groupes de travail ont été mis en place concernant le budget, les salles disponibles pour les activités périscolaires, le courrier de sollicitation aux associations, la rédaction du projet éducatif territorial. Une réunion aura lieu le 22 mai à 20 heures.

### 5- Direction Départementale des Territoires : fin de mise à disposition de l'instruction ADS (Autorisation du Droit des Sols)

Actuellement, la D.D.T. instruit les demandes d'autorisations d'urbanisme. Cependant, la loi ALUR (loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové) a été promulguée le 24 mars 2014. Cette loi modifie les seuils de population qui permettent aux communes de bénéficier de la mise à disposition gratuite des services déconcentrés de l'Etat, en l'occurrence la DDT. A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015 les communes appartenant à un établissement public de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants ne pourront plus bénéficier de cette prestation et seront à la charge des communes. Par conséquent le transfert de compétences de l'ADS (application du droit des sols) à la Communauté de Communes va engendrer des frais supplémentaires pour les communes.

### 6-Projet S.A.G.E. :

Le S.A.G.E (schéma d'aménagement et de gestions des eaux) a été reçu. Thierry Valleix en assure la lecture. Le S.A.G.E. est un document de planification de la gestion de l'eau. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Le projet S.A.G.E. est soumis à enquête publique et approuvé par l'Etat qui veille à sa mise en œuvre à travers la police de l'eau.

### 7- Conseil Général : groupement d'achat de gaz naturel :

Une étude du Conseil Général pour le regroupement des communes pour le gaz est lancée. La commune a fait part d'une lettre d'intention confirmant son intérêt pour participer au projet de groupement d'achat de gaz. Afin d'évaluer nos besoins, celui-ci nous demande de lister les données techniques et administratives liées au patrimoine concerné.

### 8-Commission Fleurissement :

Le fleurissement de la commune a été réalisé, Anne Sophie Bage remercie les habitants qui ont participé.

### 9-Travaux apprentis Place Pignol à Chadrat :

Une subvention accordée par le Conseil Général dans le cadre des Amendes de Police de 7 500 € a été versée en 2012. Une subvention par l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R. a été notifié le 25/04/2013 d'un montant de 13 692 € pour un montant de travaux éligible à 45 640 €. Le marché concernant les lots gros œuvre et électricité est signé du maître d'œuvre uniquement. Christian demande qu'un groupe de travail se constitue pour approfondir ce dossier : Guy Gallais, Jean-Luc Mioche et Aurore Pallot. Christian demande que les conclusions lui soient rendues dans une semaine maximum (23 mai dernier délai).

### 10-Elections européennes :

En ce qui concerne les élections européennes du 25 mai, un courrier a été envoyé aux jeunes électeurs afin de leur proposer de tenir le bureau de vote. Sept jeunes ont répondu favorablement.

### 11-Permanence élus :

Maria Senectaire va mettre en place une permanence du CCAS un lundi sur deux de 17h à 19h. Christian rappelle que tous les élus peuvent eux aussi assurer une permanence sur un rythme à définir. Anne-Sophie Bage et Aurore Pallot travaillent également pour la mise en place d'une permanence.

### 12-Eglise :

Un paratonnerre a été installé par la Sarl Chomette. En ce qui concerne l'éclairage du clocher, celui -ci cesse de fonctionner à partir de 1h du matin.

### 13-Collège St Joseph :

Le projet d'amélioration du collège Saint-Joseph est disponible au secrétariat de la mairie.

La séance est levée à 23h30.